



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 1 sur 12

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation commerciale : Lubrifiant direction assistée (pour plus de détails, se reporter à la notice technique)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur **ACCOR LUBRIFIANTS SA**

Adresse : 8 Rue du Mans - BP 30406 - 49304 CHOLET CEDEX

Téléphone : 02.41.75.26.70

Télécopie : 02.41.62.67.02

Contact e-mail : emilie.auribault@accor-lubrifiants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) :

<http://echa.europa.eu/web/guest/support/helpdesks/national-helpdesks/list-of-national-helpdesks>

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. Cat.4, H332, Nocif par inhalation

Asp. Tox Cat.1, H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 2 sur 12

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme à La Norme (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :



Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions De Danger :

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H332 Nocif par inhalation.

Phrases additionnelles :

-

Conseils de prudence - Prévention

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 – Tenir hors de portée des enfants

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

Conseils de prudence – Intervention

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 – Ne pas faire vomir

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence - Stockage

P405 - Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination

P501 - Eliminer le contenu / récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux, conformément à la réglementation nationale

2.3. Autres Dangers

Néant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 3 sur 12

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

- Nature chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants contribuant aux dangers :

COMPOSANTS	Pourcentage (en poids)	Classification CLP (EC) No 1272/2008	NUMEROS INDEX CE CAS Enregistrement
1-decene dimer hydrotreated	< 60%	Acute Tox. 4 - H332 Asp. Tox. 1 - H304	- 500-228-5 68649-11-6 0 1-2119493069- 28-0002
Lubricating Oil (Petroleum) C15- 30 hydrotreated neutral oil- based	< 60%	Asp. Tox. 1 - H304	- 276-737-9 72623-86-0 01-2119474878-16
Distillates (petroleum) Hydrotreated light;Kerosine unspecified	<5%	Asp. Tox. 1 - H304	- 265-148-2 64742-46-7 01-2119826592-36
Huile minérale	< 1%	Non classé	-
Alkyl phénol	< 1%	Skin Irrit. 2 - H315 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	-

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger de cette section 3 figure à la Section 16.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de troubles graves, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence

Inhalation :

En cas d'inhalation des fumées ou de vapeurs de brouillard d'huile, risques d'irritation du nez ou de la gorge ou toux. Amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 4 sur 12

Contact avec la peau :

Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer à l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Ne pas faire boire si la victime est sans connaissance. Alerter un médecin ou un centre antipoison.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Si une aspiration dans les poumons est suspectée, par exemple lors de vomissements, admettre à l'hôpital immédiatement.

Inhalation

Irritation des voies respiratoires supérieures.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Le produit contient de l'huile minérale, qui, si aspirée dans les poumons peut entraîner une pneumonie chimique.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, une irritation et provoquer une peau sèche.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 5 sur 12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, des gaz toxiques (CO , CO₂ , NO_x) peuvent se former. Le feu peut également créer d'autres gaz organiques non identifiés dont certains peuvent être toxiques.

Risques d'incendie et d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre les incendies

Gardez l'eau de ruissellement hors des égouts et des sources d'eau .

Équipement de protection pour les pompiers : Appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulations :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 6 sur 12

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine fermé dans un endroit sec , frais et bien ventilé .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients individuels :

Nom	8 Heures
1-decene dimer hydrotreated	5 mg/m3
Distillates (petroleum) Hydrotreated light;Kerosine	5 mg/m3
Lubricating Oil (Petroleum) C15-30 hydrotreated	5 mg/m3
Huile minérale	5 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser des moyens techniques pour réduire la contamination de l'air

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Appareil respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur professionnelle recommandée

Protection des mains

Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture du gant



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 7 sur 12

Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Autre protection

Utilisez des crèmes de protection pour empêcher tout contact de la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver rapidement à l'eau savonneuse si la peau est contaminée.

Risques thermiques

Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Le Produit est combustible si chauffé de façon excessive et si une source d'inflammation est appliquée.

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Masse volumique à 20°C (g/cm³) : 0,827

Couleur: Vert

Odeur: caractéristique alcool

Viscosité (40°C, cSt) : 19

Valeur du pH: 8 unités pH typique

Point d'ébullition (°C) : >320

Point éclair (coupelle fermée) (°C): 156

Point de fusion (°C) : non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation: Non déterminée

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 8 sur 12

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

Propriétés dangereuses : Aucunes dans des conditions normales

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des flammes.

10.5. Matières incompatibles:

Oxydants puissants, métaux alcalins, aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique ou combustion peut libérer des oxydes de carbone et autres gaz ou vapeurs toxiques.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigue:

Orale LD50:

> 2000 mg/kg Rat

Dermale LD50:

> 2000 mg/kg Lapin

Inhalation LC50:

1.17 mg/l Rat

Corrosion de la peau/Irritation:

Basé sur les données disponibles. Légèrement irritant.

Peut provoquer une légère irritation de la peau. Un contact prolongé ou répété peut causer une dermatite. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, et gerçures.

Lésions oculaires graves / irritation:

Peut causer une légère gêne pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Le produit est peu susceptible de présenter un danger d'inhalation important à température ambiante et dans des conditions normales d'utilisation. Répété

l'exposition aux brouillards d'huile peut causer des dommages respiratoires.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 9 sur 12

Ne devrait pas être un sensibilisant de la peau à partir des informations sur les composants.

Cancérogénicité:

Ce produit contient des huiles minérales qui sont considérées être sévèrement raffinée et non considérées comme cancérogènes par le CIRC.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune donnée ne permet de suggérer que le produit entraînera une toxicité pour la reproduction.

Risque d'aspiration:

Viscosité

Viscosité cinématique $\leq 20,5 \text{ mm}^2 / \text{s}$.

Le produit peut être considéré comme un risque pour l'aspiration en vertu des règlements du CLP.

Informations générales

Ce produit a une faible toxicité. Seules de grandes quantités peuvent avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Inhalation

Probablement pas dangereux par inhalation du fait de la faible pression de vapeur de la substance à température ambiante.

Ingestion

Aucun effet nocif en quantités susceptibles d'être ingérés par accident.

Contact avec la peau

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lentilles de contact

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Effets spécifiques

Un contact prolongé ou répété avec l'huile usagée peut provoquer des maladies graves

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas classé comme " dangereux pour l'environnement »

Toxicité pour les poissons :

Ne devrait pas être très toxique pour les poissons . Données basées sur les informations sur les composants et les connaissances et l'expérience des types de produits similaires.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 10 sur 12

Ne devrait pas être très toxique pour les invertébrés aquatiques. Données basées sur les informations sur les composants et les connaissances et l'expérience de types de produits similaires

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit contient de l'huile minérale qui a limité la biodégradabilité des méthodes d'essai de la CCE.
Le produit est basé sur les huiles minérales hautement raffinées qui sont considérées comme stables à l'hydrolyse .

Le produit est considéré comme stable en présence d' eau.

Biodégradation

Non déterminé.

Le produit n'a pas considéré comme facilement biodégradable.

Demande biologique en oxygène

Non déterminé.

Demande Chimique en Oxygène

Non déterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations importantes disponibles sur le produit fini.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'est pas volatil. Il est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

· Elimination des déchets:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 11 sur 12

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

Non applicable

· IMDG

Non applicable

· IATA

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

Non applicable

· IMDG, IATA

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la réglementation 453/2010 - REACH

KENNOL CENTRAL HYDRAULIC FLUID CHF

Remplace la version du 05/12/2012

FDS :959-196850-171115

17/11/2015

Page 12 sur 12

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Directives réglementaires européennes :

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications des modifications

Toutes les sections : 17/11/2015

Symboles et phrases de dangers utilisés dans ce document à la section 3:

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H332 – Nocif par inhalation

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation se situent hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour toute utilisation de ce produit. Les informations contenues dans la présente sont considérées comme vraies et fiables, mais toutes les déclarations ou suggestions sont faites sans garantie, expresse ou tacite, concernant l'exactitude des informations, les dangers afférents à l'utilisation du produit ou les résultats pouvant être obtenus d'une utilisation de celui-ci. Le respect de toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables est laissé à la responsabilité de l'utilisateur.